

PROPOSITIONS DES PARTIS D'OPPOSITIONS POUR SORTIR DE LA CRISE

Depuis le 21 Octobre 1993 le Burundi est entré dans une crise très grave. La confusion, le vide de pouvoir, la guerre civile ont eu des effets catastrophiques sur le pays. Toutes les forces politiques, sociales et morales devraient se sentir gravement interpellées pour donner une urgente priorité à l'intérêt national et contribuer à sortir rapidement le pays de crise. Les amis du Burundi devraient peser de leur poids pour éviter à notre pays de plonger dans la déchéance.

Au regard de l'évolution de la situation depuis le début de la tragédie, des préalables s'imposent pour sortir de la crise :

- respecter la légalité constitutionnelle
- normaliser la situation dans le pays
- établir le dialogue entre les forces socio-politiques.

1. RESPECTER LA LEGALITE CONSTITUTIONNELLE

1.1. Problématique constitutionnelle

Hier toutes les forces politiques sociales et morales étaient unanimes pour condamner le putsch et exiger un retour immédiat à la légalité constitutionnelle. Aujourd'hui cela est heureusement chose faite. Ceux qui ont en mains les destinées du pays ont donc l'obligation impérieuse de respecter les dispositions de la Constitution. Aucun prétexte, aucune justification ne peut fonder la violation de la Loi Fondamentale.

Conformément à l'article 85 de la Constitution, la Cour Constitutionnelle a été saisie (avec retard) par le Gouvernement pour qu'elle constate la vacance de la Présidence de la République. L'arrêt rendu à cet effet a pris soin de redire avec plus de précision ce qui est déjà prescrit par la Constitution au sujet de l'autorité appelée à exercer l'intérim consécutif à la vacance constatée. La Constitution prévoit qu'en cas d'absence du Président de la République et du Président de l'Assemblée Nationale, l'intérim soit assuré par le Gouvernement. On peut penser que c'est pour apporter plus de clarification que l'arrêt de la Cour a précisé qu'il s'agit du Gouvernement agissant "collégalement".

2.

Il est surprenant que le Président du FRODEBU déclare trouver un aspect juridique à l'arrêt de la Cour Constitutionnelle qui n'a fait que reproduire le préambule de l'article 85 de la Constitution.

A ce niveau il ya lieu de penser que le FRODEBU entrevoit quels problèmes politiques dans la mise en application de l'article 85. Cet aspect des choses n'est pas des soucis ni de la compétence de la Cour Constitutionnelle. Le respect de la légalité constitutionnelle oblige à reconnaître que celle-ci n'est pas autre chose que de la constitutionalité.

Faisant fi de la Constitution et de l'autorité de la chose jugée, le FRODEBU voudrait confier l'intérim de la Présidence au futur Président de l'Assemblée Nationale. Ce projet serait contrarié par l'arrêt de la Cour Constitutionnelle. C'est cela qui pousse le Président du FRODEBU à lui trouver un vice. Par fidélité à la légalité constitutionnelle il faudrait que les dirigeants du pays engagent leur honneur à respecter l'esprit et la lettre de la Constitution sans les subordonner à d'autres motivations.

L'article 85 de la Constitution a attribué à l'autorité intérimaire des pouvoirs très limités dans le souci d'amener rapidement à l'installation d'un pouvoir pleinement investi de toutes les prérogatives constitutionnelles. En effet toute autorité intérimaire est dotée de pouvoirs si restreints et exercées dans des conditions telles qu'un intérim prolongé mettrait le pays dans une mauvaise situation sous tous les aspects.

Il y aurait blocage des institutions et du fonctionnement de l'Etat.

Ainsi le Gouvernement ne peut être modifié, les lois votées par l'Assemblée Nationale ne peuvent être promulguées, le budget ne peut être voté, les accords internationaux ne peuvent être ratifiés etc...

Il apparaît donc que la meilleure solution est celle de respecter les dispositions constitutionnelles.

Toute violation de la Constitution exposerait le pays à tous les dangers, et de ce fait, est inacceptable.

... / ...

3.-

1.2. Gestion de l'information

La politique de gestion des médias publics en ces temps de crise a conduit à une remise en cause des principes du pluralisme politique consacrés par la Constitution.

Au moment où le concours de toutes les forces et de toutes les opinions étaient nécessaires pour aider à la restauration de la paix, de la démocratie et au redressement du pays, le parti au pouvoir a fait main basse sur la radio et la télévision qui sont les seuls médias à la portée de la population.

Le black out, la censure, la persécution des journalistes, la propagande et la monopolisation des médias par les seules opinions des dirigeants du FRODEBU, président à la gestion de l'information.

Il est regrettable de constater que cette politique prétend servir la cause de la paix et de la démocratie.

On ne voit pas sur quelle légitimité se fonde le mépris affiché des dispositions constitutionnelles et légales relatives au pluralisme politique.

Lorsqu'en des matières aussi grave que la mise en péril des institutions républicaines, la guerre civile et le massacre à grande échelle des citoyens, un parti confisque à son seul usage les médias publics et ne diffuse que ses seules opinions, on est loin de la légalité constitutionnelle qui est le fondement de l'Etat.

2. NORMALISER LA SITUATION.

Il faut tout mettre en oeuvre pour normaliser rapidement la situation dans le pays. Pour cela une série d'actions devraient être entreprises.

2.1. Rétablir les institutions constitutionnelles.

L'Assemblée Nationale devrait se réunir dans les meilleurs délais pour créer les conditions de son fonctionnement régulier notamment en procédant à l'élection de son Président et Vice-Président.

4.-

Les élections présidentielles devraient être organisées le plus tôt possible pour doter le pays d'un pouvoir pleinement investi de toutes les prérogatives constitutionnelles. Celui-ci est indispensable pour redonner confiance à la population, reconstruire le pays, bénéficier de la crédibilité à l'extérieure et couper court avec toutes les velléités internes et externes de créer l'insécurité dans le pays.

2.2. Restaurer la paix et la sécurité

2.2.1. Même si le calme est de retour dans beaucoup de localités, il apparaît que dans certaines zones des populations armées sont encore retranchées sur les hauteurs ou dans les marais et contrôlent certains axes de communication. Tout doit être mis en oeuvre pour les amener à déposer les armes et se réinstaller chez eux.

2.2.2. L'administration locale doit être remise sur les rails pour qu'elle prenne en charge l'encadrement et la sécurité de la population. Il importe cependant d'identifier rapidement toutes les personnes compromises dans l'organisation des massacres pour les en écarter. Il serait scandaleux d'imposer aux rescapés des massacres d'être dirigé par ceux-là même qui ont massacrés leurs familles et leurs voisins. La restauration de la paix et de la sécurité n'est pas possibles avec le concours des responsables des crimes. Les responsables administratifs absents devraient être rapidement remplacés par des autorités intérimaires.

2.2.3. Il faut rapidement s'attaquer au problème des populations dont les maisons ont été détruites et dont les biens ont été pillés. Il en est de même des orphelins qui n'ont plus de parents ni de famille.

Une évaluation rapide des dégâts, des besoins urgents d'assistance et de reconstruction devrait être entreprise.

... / ...

5.-

2.2.4. Le retrait de l'armée ne devrait pas être édictée de façon absolue. Il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de rescapés réfugiés sur les contres ne doivent leur survie qu'à la protection de l'armée. Celle-ci ne devrait quitter que les localités où ces personnes sont en totale sécurité, sans oublier qu'elle doit, particulièrement en ces moments, assurer la protection des frontières du pays.

Sur le fait que l'armée est facteur d'insécurité le Gouvernement, le commandement de l'armée devraient parvenir à édicter les ordres ou contrôler l'exécution et sanctionner les contrevenants.

Il est à regretter que les discours globalisants et diabolisants développés ces temps-ci à l'endroit de l'armée par certaines autorités ne contribuent pas à calmer la situation.

Les forfaits commis par certains éléments de l'armée ne doivent pas faire oublier les bonnes prestations de celle-ci dans beaucoup de régions du pays au cours de cette crise. Cela a été reconnu par les Gouverneurs de Provinces dans leur grande majorité au cours de la réunion tenue récemment par le Premier Ministre. Le Ministre des Transports lui-même en a reçu le témoignage éloquent par la population de RUMONGE qui réclamait une promotion pour certains militaires à cause de leur conduite exemplaire. Des journalistes ont fait le même constat à CIBITOKÉ, CANKUZU, KAYANZA.

Pourquoi le Gouvernement ne bâtirait-il pas sur ces bons exemples pour créer plus de confiance entre lui et l'armée et entre celle-ci et la population au lieu de continuer à creuser le fossé!

*/

2.2.5. La fermeture des écoles secondaires. Il faut que le Gouvernement qui a pris cette décision regrettable en assume la responsabilité notamment en assurant la sécurité des élèves. Car il ne faut pas oublier que certains viennent des régions troublées ou qu'ils ont perdu leur famille et n'ont plus où aller.

Cette mesure viserait à faire participer les élèves à la restauration de la paix.

Elle met plutôt ces jeunes dans l'insécurité alors qu'il y avait moyen de leur procurer plus de sécurité à l'école. Dans les conditions actuelles de troubles prévalant dans certaines régions, elle risque plutôt de leur donner l'occasion de perturber la paix au lieu d'aider à sa restauration.

... / ...

6.-

Le Gouvernement devrait revenir sur sa décision, laisser fonctionner les écoles qui le peuvent et mettre tout en oeuvre pour faire fonctionner rapidement celles qui ont été affectées par les troubles.

2.2.6. Le fonctionnement de l'Administration Centrale. Les services de l'Etat marchent toujours au ralenti lorsqu'ils ne sont pas purement et simplement arrêtés. Cela laisse perdurer des incertitudes et entretient un climat de méfiance et de crise. Le Gouvernement devrait en faire une préoccupation et amener les chefs des subdivisions administratives, à faire fonctionner tous les services de l'Etat et encadrer et créer la confiance entre les personnels qu'ils dirigent.

2.2.7. Le retour rapide des réfugiés. Un nombre impressionnant de personnes se sont réfugiées dans les pays voisins. Le Gouvernement devrait mettre au point une organisation pour faciliter le retour rapide de ces réfugiés aussitôt que les conditions de sécurité dans leurs localités seraient rétablies.

2.3. ETABLIR LE DIALOGUE AVEC LES FORCES SOCIO-POLITQUES

Jusqu'à présent le Gouvernement et le parti au pouvoir sont restés sourds à toutes les sollicitations des partis politiques et des associations de la société civile en vue d'un dialogue pour trouver des solutions concertées à la crise.

L'oeuvre de restauration de la paix et de reconstruction nationale exige pour sa réussite le concours de toutes les forces et de toutes les intelligences des citoyens de ce pays. Il est donc impératif que tous les partis politiques, toutes les confessions religieuses et toutes les associations de la société civile puissent s'asseoir autour d'une table afin de dégager des solutions concertées pour sortir le pays de la crise.

7.-

Ce dialogue devrait en particulier s'établir entre le Gouvernement et les partis politiques, toute tendances confondues et entre les partis politiques eux-même. En ces moments difficiles pour notre pays il faut comprendre que le jeu politique classique doit s'éclipser au bénéfice de la contribution de tout un chacun à la solution des problèmes épineux que connaît notre pays.

- 2.4. S'agissant de la force de protection des autorités, il y a lieu de constater que les membres du Gouvernement sont aujourd'hui sous la protection des militaires burundais. Cette protection sera améliorée par des éléments de l'armée burundaise qui sont en cours de formation à Bujumbura par la coopération française.

Si malgré cela l'une ou l'autre personnalité ne se sentirait pas sécurisée, elle pourrait recourir à quelques éléments étrangers pour assurer sa protection rapprochée.

L'absence de celle-ci ne devrait pas être un prétexte pour ne pas faire cesser les massacres des populations comme cela ressort des propos de Monsieur NTIBANTUNGANYA dans sa récente conférence de presse.

Fait à Bujumbura, le 14 Novembre 1993

Sydney
A. N. N.
111
111
111
111
111